



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/10/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC, Carl HOLGADO-ROTAMERO.

Etaient représentés : Laurent ROBIN (pouvoir à Dominique CHAINE), Frédéric FAGES (pouvoir à André GUIGNARD), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022 -55 MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THURE CONCERNANT LES FINANCES LOCALES.

Les communes et intercommunalités de la Vienne vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour le repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour, à la fois parce qu'elle ne concerne pas toutes les collectivités locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les communes et intercommunalités de la Vienne ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Avec le Syndicat Energies Vienne, qui regroupe 240 communes de la Vienne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour cet hiver, comme l'arrêt de l'éclairage public de 22h à 6h à partir du 1^{er} octobre. Les collectivités travaillent toutes à leur échelle à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse de chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores...). Pour ce faire, elles pourront s'appuyer sur le guide mis

086-218602720-20221010-2022_55-DE

Reçu le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

AR Prefecture
Conseil Municipal – 10 octobre 2022 – Mairie de Thuré – Salle des mariages

en ligne par l'association des Maires de France et relatif aux 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à « passer l'hiver ».

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMF de la Vienne demande donc que les communes et intercommunalité de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- L'indexation des dotations, notamment la DGF, sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- La suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- Inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires !

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **11 OCT. 2022**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20221010-2022_55-DE

Reçu le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

Conseil Municipal – 10 octobre 2022 – Mairie de Thuré – Salle des mariages